

## NIORT Société

### Linky : le pouvoir de dire non

15.01.2016 18:20



Les compteurs Linky ne sont pas une fatalité, il faut les refuser si on les juge dangereux pour la santé, martèle la Niortaise Patricia Vénier, une opposante de la première heure à ces compteurs électriques nouvelle génération.

Patricia Vénier ne désarme pas. On se rappelle qu'elle s'oppose au déploiement des compteurs Linky qui ont fait leur apparition à Niort en décembre dernier. Pour elle, ces compteurs émetteurs d'ondes électromagnétiques représentent, à ce titre, un danger pour la santé. Nocivité que conteste ErDF.

Elle avait ainsi lancé une mise en garde dans nos colonnes (CO du 12 décembre), suivie d'une distribution de tracts sur le marché de Niort.

Les maires peuvent dire non

Son action se poursuit. Elle a lancé une pétition dans sa rue, la rue René-Caillié à Niort, alerte les commerçants, bientôt les parents d'élèves, le préfet, s'étonne de l'ignorance des élus. « Cinq communes en France ont refusé les compteurs Linky, dit-elle, dont deux en Gironde : Saint-Macaire et Le Barp. Il faut savoir que les municipalités, qui sont propriétaires des compteurs électriques, peuvent refuser l'installation des compteurs Linky. Les particuliers aussi. Selon un responsable ErDF à Toulouse, ces compteurs Linky ne sont pas obligatoires. Et même les élus municipaux sont mal informés, à Niort par exemple ».

Elle va alerter des municipalités des Deux-Sèvres, Melle et Celles-sur-Belle notamment, et invite chacun à consulter la page Facebook intitulée : « Linky, un compteur qui fait débat ». « Je suis en contact avec beaucoup de gens dans toute la France. J'ai même reçu un appel de Sortir du nucléaire. Il faut savoir qu'en cas d'incident, incendie par exemple, les assurances ne fonctionneront pas et que les gens devront se retourner contre les maires. Je ne souhaite pas qu'on en arrive là ».